



**LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ DES TRANSPORTS, DES INFRASTRUCTURES
TRANSCONTINENTALES ET INTERRÉGIONALES, DE L'ÉNERGIE ET DU
TOURISME
(SOUS-COMITE DES TRANSPORTS)**

23 AVRIL 2020 PAR VIDÉO CONFÉRENCE

THEME: SOUTENIR LA STRATÉGIE CONTINENTALE SUR LA PANDÉMIE COVID-19

DECLARATION

**DÉCLARATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES TRANSPORTS, DES INFRASTRUCTURES
TRANSCONTINENTALES ET INTERRÉGIONALES, DE L'ÉNERGIE ET DU
TOURISME (SOUS-COMITE DES TRANSPORTS)**

**23 Avril 2020
Par Vidéoconférence**

NOUS, les ministres en charge des transports, réunis par vidéoconférence le 23 avril 2020 en tant que sous-comité des transports du bureau du comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, organisé par la Commission de l'Union africaine (AUC) pour envisager des stratégies de soutien à la stratégie continentale contre la pandémie de COVID-19:

1. **Prenons** en considération les réunions du Bureau des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) tenues respectivement les 26 mars 2020 et 03 avril 2020 concernant la réponse de l'Afrique à la pandémie de Covid-19, ainsi que la réunion de la Commission économique pour l'Afrique avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique le 19 mars 2020,
2. **Reconnaissons** les efforts du président de la CUA dans la lutte contre la pandémie de Covid-19;
3. **Approuvons** l'accord visant à établir des comités continentaux de coordination ministérielle sur la santé, les finances et les transports afin d'assurer la coordination afin de soutenir la stratégie continentale globale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19;

Nous, les Ministres, réitérons notre engagement à développer le secteur des transports et notre ferme volonté à mettre en œuvre les conclusions de la présente réunion, ainsi nous avons aussi convenu de:

Dans le secteur du transport aérien

4. **Soutenir** pleinement l'appel lancé par le Président de la Commission de l'Union africaine aux États membres et aux partenaires pour qu'ils tiennent compte de la situation critique du secteur de l'aviation civile africaine;
5. **Adopter** des actions de redressement COVID-19 pour l'industrie aéronautique africaine telles que proposées par la Commission de l'Union africaine et son institution spécialisée - la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) ;
6. **Féliciter et apprécier** l'Égypte pour l'initiative prise pour aider d'autres États membres de l'UA à transporter des cargaisons essentielles, y compris des fournitures et équipements médicaux, dans le cadre des efforts en cours pour contenir la pandémie de COVID-19 ;

7. **Établir** un cadre de coordination entre les secteurs du transport aérien et du tourisme dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de relance avec la participation de toutes les principales parties prenantes et institutions financières.
8. **Appeler** toutes les institutions financières multilatérales ainsi que les partenaires, y compris la Banque Africaine de Développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque mondiale et autres à apporter un soutien financier au secteur de l'aviation civile africaine ;
9. **Exhorter** les États africains, en coopération et en coordination avec la CUA, les Communautés économiques régionales africaines (CER), la CAFAC, la BAD, la Banque mondiale, le CDC Afrique, l'OMS, l'AAA, les partenaires internationaux et d'autres parties prenantes à collaborer dans leur divers domaines pour faciliter les plans de relance, soit par le développement des capacités humaines, des soutiens financiers, la fourniture d'analyses en temps opportun et / ou le partage des meilleures pratiques
10. **Encourager** les États africains à:
 - a) À court et à moyen terme : amortir les chocs des compagnies aériennes africaines, des compagnies aéroportuaires, des autorités de l'aviation civile et des prestataires de services de navigation aérienne, y compris la fourniture d'une aide financière directe, de prêts, de garanties de prêts ou d'un soutien au marché des obligations d'entreprises, des allègements fiscaux, des réductions, des dérogations ou des reports des taxes et frais imposés par les gouvernements;
 - b) Plaider pour la suspension des conditions requises pour la location au profit des compagnies aériennes africaines.
 - c) **Poursuivre** le soutien à la continuité des opérations aériennes, y compris les vols critiques de fret, la protection des sources de revenus pour les fournisseurs de services et toute autre mesure qui ne fausse ni ne contrevient aux conventions internationales de l'aviation civile contre de nouvelles pertes financières.
 - d) **Élaborer** et mettre en œuvre des plans nationaux complets post-COVID-19 pour le rétablissement de l'aviation civile en vue de soutenir les fonctions de réglementation et de surveillance de l'aviation civile et aider l'industrie à se remettre des pertes causées par la pandémie de COVID-19;
 - e) **Traiter** ce plan en priorité pour ouvrir la voie et accélérer la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives régionaux et nationaux existants, car il pourrait avoir un impact direct sur le relèvement éventuel.
11. **Appeler** l'OACI, la CUA, les CER africaines, la CAFAC, la BAD, la Banque mondiale, les partenaires de développement internationaux, les communautés de donateurs ainsi que les institutions financières, conformément à leurs mandats respectifs, à fournir l'expertise technique, les ressources et le soutien pour la mise en œuvre des actions ci-dessus.

Dans le secteur des transports maritimes

12. Invitons les États membres à assurer la continuité de l'industrie du transport maritime et de tous les services connexes pour faciliter la livraison de vivres et de fournitures médicales.
13. Assurer la liaison avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres partenaires clés pour mettre en place des mesures appropriées pour atténuer les effets possibles des prix du pétrole sur l'industrie du transport maritime.
14. Surveiller en permanence l'impact du COVID-19 sur le secteur du transport maritime afin de mettre en place, avec les principaux partenaires internationaux, continentaux et régionaux, toutes les mesures d'atténuation nécessaires pendant et après la crise du COVID-19.
15. **Exhorter** les États membres à entreprendre une sensibilisation et une formation massives des travailleurs du secteur public et maritime, à fournir des kits de test de laboratoire adéquats et des équipements de protection individuelle (EPI) aux travailleurs maritimes et à appliquer d'autres directives de sécurité recommandées par l'OMS et l'OMI;
16. **Recommander** à la CUA et à la CEA d'appuyer les autorités portuaires et les associations pour la préparation de la ligne directrice de la stratégie continentale pendant l'épidémie et après la quarantaine.
17. **Encourager** l'ouverture des frontières terrestres pour le fret et l'assistance humanitaire en appliquant strictement les directives de prévention COVID-19 de l'OMS;
18. **Inciter** les États membres à maintenir les ports complètement ouverts afin de permettre la livraison de vivres étant donné la vulnérabilité de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire;
19. **Exhorter** instamment que les États membres qui ont fermé leurs frontières de les ouvrir afin de fournir des services commerciaux et humanitaires;

Dans les secteurs routier et ferroviaire

20. **Inviter** les États membres de l'UA à appliquer efficacement les mesures préventives établies par le CDC Afrique dans les transports publics (trains, bus, taxis, etc.) ainsi que dans les gares afin d'éviter que les transports ne soient un vecteur de propagation de la pandémie;
21. **Etablir** des corridors humanitaires prenant en compte les pays sans littoral pour faciliter la livraison rapide de denrées alimentaires et de fournitures médicales essentielles.
22. Lancer un appel à tous les États membres de l'UA pour promouvoir la mise en place et le fonctionnement d'un régime exceptionnel de formalités administratives et douanières sur tous les couloirs de transport afin d'assurer la diligence dans le convoi de matériel sanitaire et de vivres entre les pays;

23. **Inciter** tous les États membres de l'UA à prendre des mesures urgentes pour l'entretien des routes afin de permettre la circulation des vivres et du matériel humanitaire.
24. **Encourager** tous les États membres de l'UA ainsi que tous les acteurs africains de la sécurité routière (UNECA, SSATP, etc.) à mettre en œuvre les orientations stratégiques africaines pour la post décennie 2020-2030 de la sécurité routière, afin de faire face à la forte croissance attendue du trafic, après la pandémie du Covid-19.
25. **Encourager** la suspension des exigences dues aux opérations en PPP sur les routes au profit des parties africaines.
26. **Veiller** à ce que toutes les autres actions urgentes COVID-19 et le plan de relance pour les industries du transport routier et ferroviaire soient mis en œuvre.

Fait le 23 Avril 2020